

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du VENDREDI 11 décembre 2020 à 20 H 00 en mairie

Conseillers en exercice : 15

Présents : 13

Votants 14 (13+1 pouvoir)

MACHARD Bruno, Maire,

BATOT-FRANÇOIS Nathalie. BOURGEOT Alix BUCHER Noël. CARDOT Jules. DOMINGUES Yves.
GALLAND Jean-François. GAULIARD Cécile. HURAUX Hélène. MAGUET Valérie. MANTEY Josiane.
PUJOL Gilbert. TISSERAND Martine.

Absents excusés : CLOT Jean-Paul. MOUGIN Sébastien

Pouvoir : CLOT Jean-Paul à MACHARD Bruno

Secrétaire : GALLAND Jean-François

Validation compte-rendu

- Le compte-rendu du conseil municipal du 13 novembre est validé à l'unanimité.

OBJET : Contrat maîtrise d'œuvre travaux topographique pour travaux assainissement

Dans le cadre du projet de réfection de réseaux d'assainissement existants, et afin de compléter le dossier de demande de subvention, Le Maire rappelle que ces travaux d'assainissement pourraient être subventionnés à 70% ? il est nécessaire d'établir un relevé topographique des zones concernées.

Compte-tenu du coût des cabinets de géomètres, le cabinet ECA de LURE, propose cette prestation pour un montant de 2 500 € HT, que le conseil municipal accepte. Votants : 14 (13+ 1pouvoir) Pour 14

OBJET : ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2019

Le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation, le conseil municipal adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2019. Votants : 14 (13+1 pouvoir) Pour 14

Le Maire indique qu'il n'y a pas eu de boues évacuées en 2019 et 2020, et qu'elles devront donc être enlevées mais par contre à cause du COVID 19, elles ne peuvent plus être épandues sur la commune.

Les boues doivent être pompées et séchées sur place avant d'être emmenées pour être traitées, une demande de subvention a donc été sollicitée d'après l'estimation communiquée par SAONE VIDANGE, qui nous informe que compte tenu du contexte sanitaire actuel cette prestation subira une augmentation.

La subvention de 7 000 € attribuée et versée par l'Agence de l'EAU pour l'enlèvement et le traitement des boues ne suffira peut-être pas à compenser cette charge supplémentaire. Au moment de faire le budget assainissement il faudra alors étudier si une augmentation de la taxe d'assainissement ne sera pas nécessaire pour équilibrer le budget.

OBJET : PRIME EXCEPTIONNELLE COVID 19

Le Maire souhaitait verser une prime aux agents communaux méritants en cette fin d'année.

Compte-tenu qu'il y a possibilité d'octroyer une prime exceptionnelle COVID 19, il propose d'attribuer cette prime exceptionnelle dont le montant maximum autorisé est de 1000 € pour un temps complet. Cette prime sera versée en une fois, sur la paie du décembre 2020. Elle est exonérée d'impôt sur le revenu et de cotisations et contributions sociales et n'est pas reductible.

Le conseil municipal l'autorise à déterminer les bénéficiaires et le montant alloué à chaque agent dans le respect des principes édictés ci-dessus. Votants : 14 (13+1 pouvoir) Pour 14

OBJET : SUITE MAINENANCE DEFIBRILLATEUR

La société FRANCHE COMTE Défibrillateur a proposé la signature d'un contrat de maintenance pour le défibrillateur en place sous le dôme, que le conseil municipal a accepté. FRANCHE COMTE Défibrillateur, avisé de cette décision, nous rappelle qu'il avait déjà informé que ce défibrillateur devait être protégé par une armoire avec alarme et chauffage puisqu'il n'était pas conçu pour être en extérieur. Notre installation n'est donc pas conforme et FC Défibrillateur présente un devis pour la protection de ce matériel de 450 € HT. Le maire propose que le défibrillateur soit déplacé dans le local de l'office du tourisme ouvert chaque jour. Le conseil municipal retient cette proposition à l'unanimité. Votants : 14 (13+1pouvoir) Pour 14

OBJET : RENOUELEMENT CONVENTION POLE ASSISTANCE INFORMATIQUE DU LOGICIEL E-MAGNUS

Renouvellement convention à la mission d'assistance informatique aux collectivités

Monsieur le Maire rappelle que la collectivité est adhérente au pôle Informatique d'INGENIERIE70.

Une convention a été signée le 1^{er} janvier 2017 qui prend fin le 31 décembre 2020, qui définit les modalités de travail en commun entre la collectivité et le pôle informatique d'INGENIERIE70.

Le Conseil municipal compte-tenu que l'on ne peut se passer de ce service, décide de renouveler la convention d'assistance informatique des logiciels de comptabilité, paye, élection, état civil, facturation etc... à INGENIERIE70. Cotisation annuelle 0.10 €/habitant, prestation assistance 1 188 € (population de 501 à 750 habitants pour 1 Poste) Votants : 14 (13+1pouvoir) Pour 14

OBJET : RENOUELEMENT ADHESION A L'AGENCE DEPARTEMENTALE INGENIERIE70. POLE ADS.

Le Maire indique que la convention initiale passée avec INGENIERIE 70 pour l'instruction des actes d'urbanisme s'achève au 31 décembre 2020 et qu'il convient donc de la renouveler pour une période de 5 ans. Compte-tenu que la commune n'est pas compétente pour instruire seule les dossiers de déclaration de travaux, permis de construire, certificat d'urbanisme b, (elle répond par contre au CUa), le conseil municipal décide de renouveler l'adhésion à l'Agence Départementale INGENIERIE70 POLE pour la compétence ; Application du Droits des sols (ADS).

Le Maire rappelle que cette prestation est facturée à la commune et que cette charge est supportée par la collectivité : Permis de construire 270 €, déclaration de travaux sans taxe 80 €, avec taxe d'aménagement 170€ etc.. Cotisation annuelle 0.20 €/habitant;

Nathalie FRANÇOIS demande si on ne peut la refacturée aux demandeurs d'autorisation, ce dont le maire répond que NON. Votants : 14 (13+1pouvoir) Pour 14

Objet : Renouvellement adhésion au service de médecine préventive du centre de gestion de la Haute-Saône

Le Maire indique que la convention avec le Centre de Gestion pour le service Médecine Préventive qui assure les visites médicales des agents communaux, le suivi des vaccinations de l'agent technique arrive à expiration.

Le conseil accepte le renouvellement de la convention au 1 janvier 2021 à passer avec le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Saône. Cotisation 0.30% de la masse salariale

Votants : 14 (13+1 pouvoir) Pour 14

OBJET : CONVENTION ENTRETIEN DE TERRAIN.

Le fauchage des terrains autour de l'étang communal est assuré par Patrick RIGOLOT depuis plusieurs années.

Le maire propose qu'une convention soit passée avec l'intéressé afin d'acter cette prestation pour laquelle il devra fournir en contrepartie 2 grosses bottes de foin qui peuvent être nécessaires à la commune pour le Point RELAIS ROULOTTES.

Votants : 14 (13+1 pouvoir) Pour 14

Pour rappel des accords ont été passés pour la mise à dispositions de parcelles communales pour le pâturage de chevaux avec monsieur CEZARD et avec madame EPLE.

OBJET : DEMONTAGE CHALET DE CHASSE

L'ACCA (association de chasse agréée) de VAUVILLERS a un abri de chasse dans la forêt communale du MORILLON, occupation consentie par l'ONF.

Les services de l'ONF proposent que ce bâtiment qui n'est plus utilisé soit démonté par les chasseurs et demande l'approbation de la commune.

Le conseil municipal accepte le démontage de ce chalet par les chasseurs, mais souhaite toutefois conserver la plateforme en béton qui pourrait servir pour la mise ne place éventuelle d'une table pique-nique.

Votants : 14 (13+1 pouvoir) Pour 14

OBJET : Fondation du patrimoine. DON EN FAVEUR DE LA RESTAURATION DE L'ÉGLISE

Le Maire informe que les démarches sont accomplies concernant le lancement par la FONDATION DU PATRIMOINE, de l'opération de soutien pour la restauration de l'ÉGLISE LA NATIVITÉ DE NOTRE DAME DE VAUVILLERS.

La commune a passé commande de 1 000 flyers présentant cette opération incluant le bon de souscription pour faire un don, possible dès cette année 2020. Ces documents qui seront distribués, sont tenus à disposition, et le maire propose d'en envoyer à d'éventuels donateurs (personnes attachées à VAUVILLERS, originaires de la commune, intéressées par le patrimoine etc.). Il est autorisé par le conseil à signer et effectuer toutes démarches concernant cette opération.

Votants : 14 (13+1 pouvoir) Pour 14

Le Maire indique qu'il a versé 2 100 € (300 € x 7 mois), puisqu'il s'était engagé à verser 300 € mensuel sur l'indemnité de maire qu'il perçoit.

OBJET : TRANSFERT DE CREDIT BUDGET GENERAL

Suite à l'application de cotisations URSSAF sur l'indemnité du maire, des crédits sont nécessaires au chapitre 65. Le conseil municipal décide de transférer la somme de 2 300 € :

- De l'article 022 Dépenses imprévues
- A l'article 6531 Indemnités élus

Votants : 14 (13+1 pouvoir) Pour 14

Objet : Décision suite à délégation

Droit de préemption urbain

Monsieur le MAIRE expose à l'assemblée ce qui suit :

- Vu l'article L2122-22 du CGCT

- Vu la délégation accordée par le conseil municipal par délibération du 05 Juin 2020

Au Maire, Monsieur MACHARD Bruno,

- Considérant l'obligation de présenter au Conseil municipal les décisions prises par Monsieur le MAIRE en vertu de cette délégation

Le maire donne lecture de la déclaration d'intention d'aliéner concernant des biens pour lesquels il a décidé de ne pas exercer le droit de préemption urbain dont la commune est titulaire.

Les biens cadastrés AC 147 et AC 157 avaient déjà fait l'objet d'une déclaration d'intention d'aliéner en date du 26/10/2020

- Décision N° 26 du 21/11/2020

ADRESSE :	REFERENCE CADASTRALE
AC 147	3 RUE BERTRAND FOLIGUET
AC 157	LE VILLAGE NORD
AC 146	LE VILLAGE NORD
AC 145	3B RUE BERTRAND FOLIGUET

- Décision N° 27 du 04/12/2020

ADRESSE :	REFERENCE CADASTRALE
B 785	18 BIS RUE DU GENERAL MARCOT
AB 515	18 BIS RUE DU GENERAL MARCOT
AB 699	18 BIS RUE DU GENERAL MARCOT

-Vente porte garage annexe bâtiment la Poste N°28

Le maire indique qu'il a vendu pour la somme de 150 € à Mr et Mme DEJOUX Maurice, la porte de garage en pvc de l'annexe bâtiment de la POSTE.

Le Maire indique qu'il a été informé que ces portes avaient été posées sans autorisation sur une maison rue B FOLIGUET et qu'elles ouvraient dangereusement sur le trottoir. Il a donc demandé aux intéressés de les démonter, d'établir une demande d'autorisation de travaux et d'attendre d'avoir l'autorisation d'urbanisme nécessaire pour les poser.

Objet : Transfert de crédit depuis le compte dépenses imprévues n°29

Le maire indique qu'il a établi le 18/11/2020, au budget assainissement un certificat de transfert afin de transférer la somme de 15 € de l'article 022 Dépense imprévue à l'article 673 annulation de titre sur exercice antérieur. Le crédit de 15 € était nécessaire à l'articler budgétaire 673 pour annuler une facture d'assainissement de 2018 pour cause de changement du redevable.

Questions diverses

-Comme chaque année l'**Association Don du SANG ST REMY ET ENVIRONS** sollicite la mise à disposition de la salle des fêtes pour 2 collectes de sang les 7 mai et 5 novembre 2021 de 15 H 300 19 H.
Le conseil donne son accord.

-Le Maire informe que l'**Association les Petits Princes** a sollicité le prêt de la salle des fêtes pour offrir une animation de NOEL aux plus jeunes élèves du Pôle éducatif. Il propose que lorsque la salle est occupée par une association pour une activité à but non lucratif, elle soit gratuite aussi bien pour la location que le chauffage. Le conseil municipal est d'accord.

Cette question n'ayant pas été mise à l'ordre du jour elle le sera au prochain conseil pour figurer dans les délibérations.

Informations diverses

-Le maire adresse ses remerciements à tous ceux qui se sont mobilisés pour décorer le village que ce soit les particuliers qui ont décoré et illuminé leur maison ou les bénévoles qui se sont joints à l'équipe municipale pour confectionner les décorations de la mairie et de la grande rue. Bien qu'il n'ait pas pu

avoir lieu, il remercie également tous ceux qui ont œuvré pour l'organisation du marché de Noël, envisagé sous les halles le 12 décembre. Ce n'est que partie remise pour l'année prochaine tout comme le Téléthon que le comité des fêtes envisageait d'organiser le 5 décembre.

-Les Restos du cœur. Puisque le remboursement de chauffage pour les années 2017.2018.2019 n'avait pas été régularisé, c'est une somme importante qui leur a été demandée de rembourser. L'association a demandé un étalement de paiement en plusieurs mensualités ainsi qu'une remise à titre gracieux des charges de chauffage de 2020 qui ne sont pas encore arrêtées mais dont le coût jusqu'en novembre s'élève à 944 €. Ces requêtes seront mises en délibération au prochain conseil municipal.

-Le maire informe que suite aux dossiers qu'il a transmis au Pays des Vosges Saônoise dans le but de rechercher un dentiste et un kinésithérapeute, il a eu un premier contact téléphonique avec un dentiste qui cherche à s'installer dans notre région. Ce praticien envisage de se déplacer dès que la situation sanitaire le permettra. Le maire garde un contact étroit avec lui dans l'espoir de le convaincre de s'installer à Vauvillers.

-Projet de réhabilitation de la mairie – Une réunion s'est tenue récemment en mairie avec M. BELLONCLE et la commission « Bâtiments » pour faire le point sur le projet. Toutes les personnes présentes en sont convenues qu'il fallait saisir l'opportunité du plan de relance lancé par le gouvernement pour proposer une rénovation globale du bâtiment qui entendraient une isolation dans sa totalité, la réfection du rez de chaussée pour y installer la Maison France Services de la CCHC (à la charge de la com com) et le secrétariat de mairie mais aussi des trois appartements au premier étage et la création de deux meublés au second étage. Un nouveau projet sera présenté dès janvier par l'architecte et une étude énergétique devra être réalisée pour pouvoir bénéficier des diverses subventions.

Après ce nouveau chiffrage une rencontre avec monsieur le S. PREFET sera à prévoir, puisqu'un dossier sur l'accessibilité est en cours

-Au cours de la visite de la station d'épuration par M. KLINGUER d'ingénierie 70, le maire a évoqué le problème de l'évacuation des boues qui, en raison du COVID, ne peuvent plus être prises en charge et épanchées par un agriculteur. M. KLINGUER a proposé la solution apportée par la société AGRICOMPOST de Conflans sur Lanterne (seule entreprise capable de répondre rapidement à la demande) qui propose de sécher les boues sur place avant de les évacuer. Cette solution présente évidemment un surcoût non négligeable puisque l'enlèvement de 255 m³ s'élève à 12117,00€ TTC lorsque l'agriculteur demandait 1000,00€ pour le même volume. Une subvention de 7000,00€ de la part de l'agence de l'eau permet toutefois d'atténuer cette facture mais si l'interdiction d'épandage vient à durer, la question d'une augmentation de la taxe d'assainissement devra être posée pour que le budget puisse supporter cette charge nouvelle.

-La commission bois a procédé à la réception d'une plantation de chêne effectuée fin 2014 dans la parcelle 42 (la réception des plantations se fait à l'issue des 5 ans afin d'être assuré de la reprise effective des jeunes plants). La commission a constaté la présence d'au moins 85% des chênes qui avaient été plantés. Toutefois, en raison des dégâts causés sur ces jeunes arbres par les cervidés (rognés, les arbres n'ont pas atteint la taille qu'ils devraient avoir) et de l'absence d'une nécessité d'entretien dans cette parcelle (dégagement), contrairement à ce qui avait été prévu lors de la plantation, l'ONF fait grâce à la commune de l'acquittement du dernier versement soit 1300€.

-Pour le syndicat des eaux du Morillon, Jean-François GALLAND a présenté le détail des travaux en cours et ceux envisagés. Il a mis l'accent sur les factures d'eau impayées qui, à ce jour, représentent la somme de +100 000 euros pour les 22 communes du Syndicat. Des solutions sont à envisager en parallèle de celles mises en place par la trésorerie pour recouvrer ces factures car on peut supposer que des sommes importantes sont également dues aux communes puisque la taxe d'assainissement est à régler avec la facture d'eau. La facturation du SYNDICAT étant établie pour l'eau et assainissement.

-Martine Tisserand informe que la distribution des 125 colis aux personnes de 70 ans et plus sera effectuée par les membres de la commission « action sociale » le 12 décembre. Le Père Noël effectuera sa tournée au pôle éducatif le 18 décembre et recevra les enfants non scolarisés à la mairie le 19 décembre.

-L'entretien de la commune se poursuit avec un beau travail fourni par un jeune en TIG (Travail d'intérêt général) aidé par Dominique LALANCE qui, il y a quelques mois déjà, a spontanément et bénévolement proposé ses services au maire qui tient à souligner et à remercier son engagement au profit de la collectivité. L'agent du service technique pouvant alors se consacrer à d'autres tâches plus spécifiques

-Le maire sollicite l'approbation du conseil pour la plantation d'arbres en bordure du champ de foire, en remplacement de ceux coupés en 2015. Ce sujet avait déjà été abordé précédemment et la plantation de 10 cerisiers du japon avait été proposée. Après renseignement chez un pépiniériste, le coût serait de 43€ pièce. Le conseil valide cette proposition.

-Le maire demande à ce que le conseil s'interroge sur l'avenir du château d'eau qui est depuis longtemps inutile pour le Syndicat des Eaux du Morillon et qui n'est pas utilisable en tant que réserve incendie par les pompiers. Il n'est d'ailleurs pas répertorié comme tel dans le logiciel dédié des services incendie. Depuis que les arbustes qui le couvraient ont été « maladroitement » arrachés, l'entretien de ce monticule de terre est devenu très compliqué et n'offre pas l'une des meilleures vues pour notre entrée de village. Il n'y a pas urgence mais il convient d'étudier toutes les solutions possibles pour faire que cet endroit soit plus « présentable ».

-Concernant l'entretien du mur de soubassement de la maison TCHERNIKOFF (mur en début de rue du GL MARCOT), il sera possible dans un premier temps d'envisager un bon coup de nettoyeur haute pression au printemps pour d'une part, enlever le maximum de terre se trouvant dans les jointures et d'autre part, nettoyer les pierres qui sont fortement encrassées.

-Le feu tricolore près du collège ne fonctionne plus, et un devis de réparation, qui prévoit le changement d'une carte a été fourni pour un montant de 678 €. Au vu du montant, certains membres du conseil proposent dans un premier temps pour la remplacer de prendre la carte du feu situé route de MELINCOURT, qu'ils jugent « non essentiel » et en tout état de cause, beaucoup moins que celui de la route de PONT DU BOIS, situé près d'un établissement scolaire. Le maire se charge de contacter la société HICON pour obtenir une garantie sur cette pièce qui n'a qu'un peu plus de 2 ans ou tout au moins une remise substantielle.

-Le bulletin municipal paraîtra début janvier et le calendrier d'enlèvement des ordures ménagères et du tri ainsi que le triporteur, seront distribués à cette occasion. Pour information, le lundi 4 janvier il sera procédé à l'enlèvement des poubelles de tri. Il a été souhaité la mise en avant des associations communales.

-La mise en place d'un conseil des jeunes est toujours envisagée mais reportée en raison de la COVID. Le maire attend que le collège ait procédé à l'intronisation des cadets de la république (4 jeunes de Vauvillers en font partie) pour les associer à ce projet communal qui pourra être porté par Jules CARDOT.

-Enfin le maire informe que, toujours à cause de la COVID, les Vœux du maire dans le format sous lequel ils se sont déroulés ces dernières années, sont malheureusement fortement compromis. Il faudrait une évolution rapide et positive de la situation sanitaire pour qu'ils puissent être organisés, ce qui ne semble pas être le cas aujourd'hui.

-Le Maire fait part des mails reçus en mairie, tout d'abord d'un habitant qui remercie chaleureusement la commune pour le nettoyage de la cité, de l'enlèvement des quilles, et des décorations mises en place et celui d'un autre habitant qui fait part des raisons pour lesquelles il ne souhaite pas mettre de décorations cette année.

Fin de séance 22 H 50

Prochain conseil municipal le 22 JANVIER 2021